

Direction
générale du travail

Sous-direction des relations
individuelles et collectives du
travail (RT)

39-43, Quai André-Citroën
75739 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 44 38 25 85

Services d'informations
du public : internet :
www.travail.gouv.fr

CPPNI de la Production cinématographique
37 rue Etienne Marcel
75001 PARIS

N/Réf : DGT/RT/JF/AS/D19013180

Paris, le **20 MAI 2019**

Mesdames, Messieurs,

Vous avez adressé le 09 mai 2019, un courrier à Pierre Romain dans lequel vous lui demandiez de bien vouloir vous accorder un entretien dans le cadre de la mission sur la restructuration des branches professionnelles que la ministre du travail lui a confiée. Nous tenions à vous remercier de l'intérêt que vous portez à cette mission. Dans le cadre de cette mission, Pierre Romain concentre ses travaux sur le bilan du mouvement de restructuration engagé dans le cadre de la loi du 8 août 2016 et des ordonnances de l'automne 2017 et sur les leviers juridiques et méthodologiques à mobiliser pour atteindre un objectif de 50 à 100 branches professionnelles. Dans cette perspective, il n'a pas prévu de rencontrer les fédérations patronales et syndicales pour évoquer la situation particulière de telle ou telle branche professionnelle et concentre ses entretiens auprès des partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel.

Aussi, s'agissant de la situation spécifique de la branche dont vous avez la charge, il ne lui sera pas possible de vous rencontrer. Si vous souhaitiez lui communiquer tout élément d'information que vous jugeriez utile de lui transmettre sur votre situation, mais également sur les difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre d'éventuels projets de regroupement avec d'autres branches et sur les propositions qui pourraient faciliter la poursuite du mouvement de restructuration des branches. Je vous invite à lui adresser une note dans laquelle vous développeriez ces points. Il reviendra vers vous le cas échéant. Par ailleurs, si vous le souhaitez, la Direction générale du travail se tient à votre disposition pour vous recevoir et évoquer la spécificité de votre branche professionnelle.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma considération très distinguée.



Anne SIPP